

HYDRANAL™ Methanol dry

34741-1L

Version 1.2

Date de révision
04.04.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : HYDRANAL™ Methanol dry
FDS-nombre : 000000020602
Type de produit : Substance
Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.
Nom Chimique : méthanol
No.-Index : 603-001-00-X
Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119433307-44

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Solvant
Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH
Wunstorfer Straße 40
30926 Seelze
Allemagne
Téléphone : (49) 5137-999 0
Téléfax : (49) 5137-999 123
Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec: PMTEU Product Stewardship:
SafetyDataSheet@Honeywell.com
Honeywell International, Inc.
115 Tabor Road
Morris Plains, NJ 07950-2546
USA

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)
+1-303-389-1414 (Medical)
Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1

HYDRANAL™ Methanol dry

34741-1L

Version 1.2

Date de révision
04.04.2019

basé

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Liquides inflammables Catégorie 2
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
Toxicité aiguë Catégorie 3 - Inhalation
H331 Toxique par inhalation.
Toxicité aiguë Catégorie 3 - Dermale
H311 Toxique par contact cutané.
Toxicité aiguë Catégorie 3 - Oral(e)
H301 Toxique en cas d'ingestion.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 1
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger : 

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H301 + H311 + H331 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Conseils de prudence : P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P280 Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
P284 Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

HYDRANAL™ Methanol dry

34741-1L

Version 1.2

Date de révision
04.04.2019

P304 + P340

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P308 + P313

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions. Résultats des évaluations PBT et vPvB, voir le chapitre 12.5.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

| Nom Chimique | No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE | Classification 1272/2008 | Concentration | Remarques |
|--------------|---|---|---------------|-----------|
| méthanol | 67-56-1 603-001-00-X 01-2119433307-44 200-659-6 | Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 3; H311 Acute Tox. 3; H301 STOT SE 1; H370 | 100 % | 1* |

1* - Pour connaître les limites de concentration spécifiques, reportez-vous aux annexes 1272/2008

3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8. Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

HYDRANAL™ Methanol dry

34741-1L

Version 1.2

Date de révision
04.04.2019

Inhalation:

Appeler immédiatement un médecin. Transférer la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. En cas de besoin, administrer de l'oxygène par personnel qualifié.

Contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec les yeux:

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Protéger l'oeil intact. Appeler immédiatement un médecin.

Ingestion:

Faire boire immédiatement beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

HYDRANAL™ Methanol dry

34741-1L

Version 1.2

Date de révision
04.04.2019

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

Les vapeurs peuvent être transportées loin du site de travail avant de s'enflammer et de revenir en flammes à leur source.

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:

Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)
formaldéhyde

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

HYDRANAL™ Methanol dry

34741-1L

Version 1.2

Date de révision
04.04.2019

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler la zone.

Utiliser des outils anti-étincelles.

Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Aspiration sur le site indispensable. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Les vapeurs denses peuvent initier une inflammation à une distance importante. Utiliser exclusivement dans les zones protégées contre les explosions. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).

Mesures d'hygiène:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Entreposer séparément les vêtements de travail. Ne pas avaler. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Classe de température:

T1

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Le produit est hygroscopique. Ne pas laisser ouverts les fûts et les récipients. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

HYDRANAL™ Methanol dry

34741-1L

Version 1.2

Date de révision
04.04.2019

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Composants | Base / Valeur | Valeur / Type d'exposition | Facteur de dépassement | Remarques |
|------------|-----------------------|----------------------------|------------------------|--------------------------------|
| méthanol | EU ELV SKIN_DES | | | Peut être absorbé par la peau. |
| méthanol | EU ELV TWA | 260 mg/m3 200 ppm | | Indicatif |
| méthanol | INRS (FR) SKIN_DES | | | Peut être absorbé par la peau. |
| méthanol | INRS (FR) VME | 260 mg/m3 200 ppm | | Règlement impératif (VRC) |
| méthanol | INRS (FR) VLE | 1.300 mg/m3 1.000 ppm | | Valeur limitée |

SKIN_DES - Désignation de la peau :

TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

VLE - Valeur limite d'exposition à court terme (VLE):

Valeurs DNEL/PNEC

| Composant | Utilisation finale/incidence | Durée d'exposition | Valeur | Voies d'exposition | Remarques |
|-----------|---|--------------------|-----------------|----------------------|-----------|
| méthanol | Consommateurs / Aigu - effets systémiques | | 8mg/kg bw/d | Contact avec la peau | |
| méthanol | Travailleurs / Aigu - effets systémiques | | 40mg/kg bw/d | Contact avec la peau | |
| méthanol | Consommateurs / Long terme - effets systémiques | | 8mg/kg bw/d | Contact avec la peau | |
| méthanol | Travailleurs / Long terme - effets systémiques | | 40mg/kg bw/d | Contact avec la peau | |

HYDRANAL™ Methanol dry

34741-1L

Version 1.2

Date de révision
04.04.2019

| | | | | | |
|----------|---|--|-----------|------------|--|
| méthanol | Consommateurs / Aigu - effets locaux | | 50 mg/m3 | Inhalation | |
| méthanol | Travailleurs / Aigu - effets locaux | | 260 mg/m3 | Inhalation | |
| méthanol | Consommateurs / Aigu - effets systémiques | | 50 mg/m3 | Inhalation | |
| méthanol | Travailleurs / Aigu - effets systémiques | | 260 mg/m3 | Inhalation | |
| méthanol | Consommateurs / Long terme - effets locaux | | 50 mg/m3 | Inhalation | |
| méthanol | Travailleurs / Long terme - effets locaux | | 260 mg/m3 | Inhalation | |
| méthanol | Consommateurs / Long terme - effets systémiques | | 50 mg/m3 | Inhalation | |
| méthanol | Travailleurs / Long terme - effets systémiques | | 260 mg/m3 | Inhalation | |

| Composant | Compartiment de l'environnement / Valeur | Remarques |
|-----------|--|-----------|
| méthanol | Station de traitement des eaux usées: 100 mg/l | |
| méthanol | Eau douce: 20,8 mg/l | |
| méthanol | Eau de mer: 2,08 mg/l | |
| méthanol | Sédiment d'eau douce: 77 mg/kg | |
| méthanol | Sédiment marin: 7,7 mg/kg | |
| méthanol | Sol: 3,18 mg/kg | |

HYDRANAL™ Methanol dry

34741-1L

Version 1.2

Date de révision
04.04.2019

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

Mesures d'ordre technique

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:

Matière des gants: caoutchouc butyle

délai de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,7 mm

Butoject® 898

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques:Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:

Porter selon besoins:

Tablier résistant aux solvants

Tenue de protection antistatique ignifuge.

HYDRANAL™ Methanol dry

34741-1L

Version 1.2

Date de révision
04.04.2019

En cas de risque d'éclaboussures, porter:
Vêtement de protection

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|-----------------------------------|---|--|
| Forme | : | liquide |
| Couleur | : | incolore |
| Odeur | : | caractéristique |
| poids moléculaire | : | 32,04 g/mol |
| Point/intervalle de fusion | : | -98 °C |
| Point/intervalle d'ébullition | : | 64 - 65 °C à 1.013 hPa |
| Point d'éclair | : | 11 °C Méthode: DIN 51755 |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : | Non applicable |
| Température d'inflammation | : | 455 °C Méthode: DIN 51794 |
| Température d'auto-inflammabilité | : | n'est pas auto-inflammable |
| Propriétés comburantes | : | La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant. |
| Limite d'explosivité, inférieure | : | 5,5 % (v) |
| Limite d'explosivité, supérieure | : | 50 % (v) |
| Pression de vapeur | : | 128 hPa à 20 °C |

HYDRANAL™ Methanol dry

34741-1L

Version 1.2

Date de révision
04.04.2019

| | | |
|---|---|-----------------------------------|
| Pression de vapeur | : | 532 hPa à 50 °C |
| Densité | : | 0,79 g/cm ³ à 20 °C |
| Viscosité, dynamique | : | env. 0,55 mPa.s à 25 °C |
| Viscosité, cinématique | : | donnée non disponible |
| Viscosité, cinématique | : | donnée non disponible |
| pH | : | Non applicable |
| Hydrosolubilité | : | complètement miscible |
| Coefficient de partage: n- octanol/eau | : | log Pow -0,71 |
| Densité de vapeur relative | : | donnée non disponible |
| Densité de vapeur relative | : | donnée non disponible |
| Taux d'évaporation | : | donnée non disponible |
| Taux d'évaporation | : | donnée non disponible |

9.2 Autres informations

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique

A la pression atmosphérique, le produit ne se décompose pas lors de ladistillation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

HYDRANAL™ Methanol dry

34741-1L

Version 1.2

Date de révision
04.04.2019

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.
Éviter une exposition directe au soleil.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)
formaldéhyde

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:

DL50

Espèce: Rat

Valeur: 5.630 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée:

DL50

Espèce: Lapin

Valeur: > 10.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation:

CL50

Espèce: Rat

Valeur: > 80 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Irritation de la peau:

Espèce: Lapin

Résultat: irritant

Irritation des yeux:

Espèce: Lapin

Résultat: irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

donnée non disponible

HYDRANAL™ Methanol dry

34741-1L

Version 1.2

Date de révision
04.04.2019

Danger par aspiration:
donnée non disponible

Autres informations:

L'inhalation de vapeur de solvant à haute concentration a un effet narcotique.

l'ingestion du produit peut provoquer la cécité.

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:

CL50

Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

Valeur: 15.400 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité des plantes aquatiques:

donnée non disponible

Toxicité pour les microorganismes:

CE50

Espèce: Bactérie

Valeur: env. 71.000 mg/l

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:

CE50

Espèce: Daphnia magna

Valeur: > 10.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

Biodégradation: 99 %

Résultat: Facilement biodégradable.

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 D

12.3. Potentiel de bioaccumulation

HYDRANAL™ Methanol dry

34741-1L

Version 1.2

Date de révision
04.04.2019

Une bioaccumulation est peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : Valeur: 1.120 mg/g

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : Valeur: 1.500 mg/g

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID

UN Numéro : 1230
Description des marchandises : MÉTHANOL
Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Code de classification : FT1
Numéro d'identification du danger : 336
Étiquettes ADR/RID : 3 (6.1)

HYDRANAL™ Methanol dry

34741-1L

Version 1.2

Date de révision
04.04.2019

Dangereux pour l'environnement : non

IATA

UN Numéro : 1230
Description des marchandises : Methanol
Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Étiquettes de danger : 3 (6.1)

IMDG

UN Numéro : 1230
Description des marchandises : METHANOL
Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Étiquettes de danger : 3 (6.1)
No EMS Numéro : F-E, S-D
Polluant marin : non

Groupe de ségrégation du code IMDG, conformément au chapitre 3.1.4.4 : DESACTIVE,

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| Base | Valeur | Remarques |
|---|--|-----------|
| Directive 2012/18/CE Listed in Regulation : Méthanol | Amount 1: 500.000 kg Amount 2: 5.000.000 kg | |

| Base | Valeur | Remarques |
|--|--------|--|
| Règlement (CE) n° 1907/2008, annexe XVII | | Ce produit contient un ingrédient conforme de l'Annexe XVII de la Réglementation REACH 1907/2006/CE. |

Centre de contrôle de poison

| | | | |
|------|---------------------|------|---------------------|
| Pays | Numéro de téléphone | Pays | Numéro de téléphone |
|------|---------------------|------|---------------------|

HYDRANAL™ Methanol dry

34741-1L

Version 1.2

Date de révision
04.04.2019

| | |
|--------------------|------------------------------|
| Autriche | +4314064343 |
| Belgique | 070 245245 |
| Bulgarie | (+)35929154233 |
| Croatie | (+3851)23-48-342 |
| Chypre | n'est disponible |
| République Tchèque | +420224919293; +420224915402 |
| Danemark | 82121212 |
| Estonie | 16662; (+372)6269390 |
| Finlande | 9471977 |
| France | +33(0)145425959 |
| Grèce | n'est disponible |
| Hongrie | (+36-80)201-199 |
| Islande | 5432222 |
| Irlande | +353(1)8092166 |
| Italie | +39 0649906140 |
| Allemagne | Berlin : 030/19240 |
| | Bonn : 0228/19240 |
| | Erfurt : 0361/730730 |
| | Fribourg : 0761/19240 |
| | Göttingen : 0551/19240 |
| | Homburg : 06841/19240 |
| | Mainz : 06131/19240 |
| Munich : 089/19240 | |
| Lettonie | +37167042473 |

| | |
|------------------|--|
| Liechtenstein | n'est disponible |
| Lituanie | +370532362052 |
| Luxembourg | 070245245; (+352)80002-5500 |
| Malta | n'est disponible |
| Pays-Bas | 030-2748888 |
| Norvège | 22591300 |
| Pologne | n'est disponible |
| Portugal | 808250143 |
| Roumanie | n'est disponible |
| Slovaquie (NTIC) | +421 2 54 774 166 |
| Slovénie | n'est disponible |
| Espagne | +34915620420 |
| Suède | 112 (begär Gifinformation);+46104566786 |
| Suisse | 145 |
| Royaume Uni | n'est disponible |

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances
(LIS)

Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

HYDRANAL™ Methanol dry

34741-1L

Version 1.2

Date de révision
04.04.2019

Japon. Kashin-Hou Law List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Corée. Inventaire existant des produits chimiques (KECI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand
Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

| | | | |
|----------|---|------|--|
| méthanol | : | H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| | | H331 | Toxique par inhalation. |
| | | H311 | Toxique par contact cutané. |
| | | H301 | Toxique en cas d'ingestion. |
| | | H370 | Risque avéré d'effets graves pour les organes. |

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL Derived no effect level

PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very biaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

HYDRANAL™ Methanol dry

34741-1L

Version 1.2

Date de révision
04.04.2019

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.
